

AGENDA...

Le livret appart... au pupille et de
de... et doit
nts du servic
En... Atte confié
lé à... étrangères au se

*Les amis de la maison des
enfants de l'Assistance
Publique et des nourrices*

1234-1175-4.800



RECITS DE VIE...PAR NOËLLE RENAULT

LOY, Rosetta, *La première main*, éditions Mercure de France. Belles pages consacrées à une nourrice, le haut Latium a aussi fourni des nounous.
NICOLAS, Henri, *La maison de lait*, Editions de l'Armançon. « C'est l'histoire de Lazare et Margot qui doivent quitter le Morvan pour gagner de l'argent ailleurs ; et Margot devient nourrice... »
SZCZUPAK-THOMAS Yvette, *Un diamant brut*, Editions Métailié. « Vézelay, 1941. Yvette, 12 ans, pèse à peine 23 kilos. Orpheline, pupille de l'AP, elle a subi, depuis le landau, les pires traitements dans ses familles d'accueil. Mais placée enfin chez un couple de paysans « gentils », ils la laisseront partir chez les Zervos éditeurs de cahiers d'art, familiers de Picasso, Braque, Eluard... Un autre destin pour Yvette... »

LA VIE DE L'ASSOCIATION ...PAR GAID PITROU

Depuis avril 2008, Arlette Nicoloso effectue bénévolement des recherches aux Archives Départementales de la Nièvre.

Ces recherches ont pour objectif d'enrichir le scénario de l'exposition permanente de la future Maison des enfants de l'Assistance Publique et des nourrices qui portera sur la période allant de 1811 à 1971.

Si de nombreux enfants placés dans le Morvan provenaient de la région parisienne, d'autres aussi venaient des quatre départements de Bourgogne.

A l'instar de tous les départements de France, celui de la Nièvre était fortement impliqué dans l'organisation de l'accueil des enfants abandonnés et jouait localement un rôle éminent. Les familles abandonnaient leurs enfants à l'hospice de Nevers qui ensuite les plaçait en nourrice ; nourrices qui habitaient dans le Morvan. Il y a lieu de souligner que le département de la Nièvre s'est distingué à deux reprises : d'une part, il abandonna dès 1827 l'utilisation du tour, pourtant autorisée par l'ordonnance napoléonienne de 1811 jusqu'à son interdiction officielle en 1863 ; d'autre part, dès 1839 le département de la Nièvre accorda une allocation aux mères célibataires.

Les recherches effectuées depuis bientôt un an par Arlette Nicoloso prennent ici une place tout à fait particulière. En effet, il n'existe pas d'ouvrages publiés proposant une étude scientifique de l'organisation nivernaise de l'assistance publique au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Les recherches peuvent être aussi comparées à l'exploration d'un *terra incognita* aux contours indéterminés tant est élevé le nombre de documents concernant l'aide aux enfants abandonnés.

Pour cette raison, il a semblé nécessaire de circonscrire les recherches à trois objectifs principaux :

- **Connaître le nombre d'enfants abandonnés** sur la période étudiée à partir des statistiques produites par l'administration et les registres consultés par AN.
- **Réaliser différentes études de cas** à partir des statistiques produites par l'administration et les registres consultés par AN : statut social des mères « abandonnantes » - taux de décès - statut civil des enfants - profession des parents.
- **La place du Morvan** dans l'accueil des enfants du département de la Nièvre : les agences de placement.

A ce jour, Arlette Nicoloso a effectué un travail important et a retrouvé des documents tout à fait intéressants. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour son implication dans ces recherches. Nos remerciements vont aussi à Mme Chagny ancienne directrice des Archives Départementales de la Nièvre et M. Guvot également des AD58 qui accompagnent ces recherches

Les amis de la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices

Association loi 1901

Siège social : mairie d'Alligny en Morvan. (58230). alligny.morvan@wanadoo.fr

Lettre d'info N°4

Mai 2009

Comme vous le constaterez dans cette quatrième lettre d'info, les activités et les projets de l'association sont nombreux. Elle poursuit, en liaison avec la Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan et le Parc naturel régional du Morvan, sa tâche de préfiguration de ce lieu de mémoire et d'histoire que sera la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices, notamment à travers le "nomadisme" de l'exposition.

C'est l'occasion de remercier vivement toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la meilleure compréhension des thèmes abordés, à leur approfondissement et au bon déroulement des activités.

Bonne lecture et n'hésitez pas à faire connaître l'association autour de vous, les mécènes seront les bienvenus aussi.

SOMMAIRE

- Page 2 : La vie de l'association : petite expo deviendra grande
- Page 2 : On fait le tour du projet
- Page 3 : Carré d'histoire : l'histoire de l'assistance publique
- Page 4 : Témoignage
- Page 6 : Agenda
- Page 6 : La vie de l'association

LA VIE DE L'ASSOCIATION : Petite EXPOSITION deviendra GRANDE

L'exposition *Enfants de l'Assistance Publique, Nourrices du Morvan* : une histoire partagée voyage à travers tout le Morvan.

Cette exposition, composée de 10 panneaux expliquant la vie des pupilles dans le Morvan contient : des photos des écoles dans lesquelles étaient formés les imprimeurs, menuisiers et jardiniers, des objets symboliques du parcours et de la vie des anciens pupilles : trousseau, livret de pupille, carnet de nourrice, médailles, biberons, chaise, berceau, landau, ou encore de films documentaire et témoignages.

Après le Centre social de Montsauche et la bibliothèque de Saulieu, l'exposition pour faire connaître le projet de la future Maison des enfants de l'Assistance Publique poursuit son itinérance :

- 8 mai - 5 juillet : Mairie d'Ouroux-en-Morvan (au café des sports)**
- 3 août - 29 septembre : Espace Saint-Brisson**
- 1er octobre - 30 novembre : Mairie de La Grande Verrière**

ON FAIT LE TOUR DU PROJET ?

Voici, à titre indicatif, le calendrier de travail que va suivre la CCGLM pour mener à bien le projet. Ce parcours est long et complexe, mais garantit un projet mené dans le respect des règles et des lois.

Programme	Dates de réalisation
Finalisation du dossier de présentation en vue du mécénat et lancement de la recherche de mécènes	Mars - avril 09
Envoi des demandes de subventions Conseil Général 58 et Conseil Régional de Bourgogne	Mai - Juin 09
Rédaction du programme des travaux	Avril - Septembre 09
Préparation du concours de maîtrise d'oeuvre	Septembre - Décembre 09
1 ^{er} jury de concours - sélection de 3 architectes	Décembre 09
2 ^{ème} jury de concours - restitution d'une esquisse par les 3 architectes et sélection d'un d'entre eux (il sera le maître d'oeuvre)	Février 2010
Rendu de l'avant-projet sommaire par le maître d'oeuvre	Avril 2010
Envoi de la demande de subventions à l'Etat	Mai 2010
Rendu de l'avant-projet détaillé par le maître d'oeuvre	Juillet 2010
Rédaction de la délégation de service public	Avril-Novembre 2010
Dépôt du permis de construire	Juillet 2010
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Juillet - Septembre 2010
Lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux	Septembre 2010
Obtention du permis de construire	Octobre 2010
Début des travaux	Novembre 2010
Mise en concurrence et sélection du délégataire du service public	Septembre-Décembre 2010
Fin des travaux	Novembre 2011

ADHESION 2009 / 2010

Adhérent : avez-vous pensé à régler votre cotisation 2009/2010 ? Pensez à nous !

Non adhérent : qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?

L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DES ENFANTS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DES NOURRICES
Présidente : Martine CHALANDRE
A la mairie d'Alligny en Morvan
58230 Alligny en Morvan
Tel : 03 86 76 13 50, Fax : 03 86 76 00 27, mail : alligny.morvan@wanadoo.fr

CARRÉ D'HISTOIRE : L'HISTOIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE PARTIE 3/5. DÉBUT XXÈME.

L'ADMINISTRATION FRANCAISE S'ORGANISE, par Thierry Meunier

Progressivement, l'administration s'est organisée, ce qui a permis de diminuer le taux de mortalité infantile lié aux mauvaises conditions de voyage. Chaque agence est dotée d'un directeur, un administratif.

Il organise le placement des enfants après avoir reçu un télégramme codé de Paris. Une grille correspond au code. Un des principes de l'Assistance Publique est de respecter l'anonymat. L'utilisation des codes permet de réduire aussi le coût des télégrammes. Le placement se fait donc en quelque sorte comme un « coup de dés ». Telle nourrice est disponible. Elle peut recevoir tel enfant ou telle fratrie. Aucune investigation. Seul l'avis du maire sur les nourriciers est recueilli.

Tournées : les instruments de surveillance

Le contrôle se fait par le directeur lors de « ses tournées ». Il rend visite aux pupilles et aux nourrices. Le directeur distribuait brosse à dents et dentifrice et il recherchait les meilleures conditions d'hygiène et de santé pour le pupille de la Seine.

A partir des années 1936 environ, le relais du directeur sera pris par les infirmières sociales puis les infirmières visiteuses, ce qui va donner lieu à la création, par la suite, du corps des assistantes sociales.

D'une manière générale, le rôle de l'agence se limite à la gestion et au recensement des enfants. De plus, la responsabilité éducative de la société est quelque peu parcellaire à cette époque. Elle se limite à la distribution de vêtements et de fournitures scolaires. Les enfants de l'Assistance Publique se reconnaissent aisément avec leurs capes bleues et autres blouses noires aux liserés rouges.

Le pupille de l'Etat s'est retrouvé subordonné à trois autorités, celle de ses géniteurs, celle de l'assistance publique et celle de ses parents nourriciers. Sa situation sera d'autant plus complexe quand les adultes ne s'accorderont pas.

L'apposition du collier aux enfants trouvés

Un numéro matricule buriné sur une plaque métallique attachée à un collier de perles de buis permet de distinguer un enfant à ses compagnons de fortune. Avec l'apposition du collier, le nombre des enfants et des expositions diminua d'une manière sensible. Les commissions administratives des hospices n'eurent plus à gémir de voir les nourrices, chargées d'enfants trouvés, substituer à ces enfants, leurs propres enfants lorsqu'ils décédaient, afin de continuer à percevoir les rétributions qui ne devaient ne leur être allouées pendant la vie de ceux qui leur avaient été confiés. Le 12 janvier 1842, le ministre de l'intérieur Monsieur DUCHATEL adresse une circulaire aux préfets, en ces termes :



« Il est arrivé trop souvent que les nourrices chargées d'enfants trouvés ont substitué à ces enfants, lorsqu'ils décédaient, soit leurs propres enfants, soient les enfants d'autres familles, et qu'elles ont ainsi continué à percevoir sur les fonds départementaux des rétributions qui auraient dû cesser de leur être payées. Pour prévenir ces substitutions coupables, les circulaires des 27 juillet 1818 et 20 mai 1826 ont prescrit de passer au cou de chaque enfant, au moment de son départ de l'hospice, un collier scellé avec une plaque d'Etat portant empreinte la désignation de l'hospice auquel l'enfant appartient, l'année dans laquelle cet enfant a été exposé et son numéro d'ordre. L'exécution de cette mesure a produit les plus utiles effets, mais l'expérience a démontré qu'elle ne remplissait pas de façon complètement satisfaisante le but qu'on s'était proposé. En effet, l'apposition du collier n'est pas sans quelques difficultés et n'a pas toujours eu lieu sans accident. Ce collier peut être facilement enlevé, l'on est quelque fois obligé de le couper parce qu'il blesse l'enfant qui le porte, enfin ce signe trop apparent, appelle de manière fâcheuse l'attention sur ces enfants, et décèle ainsi à tous leur triste origine. »

Effet de stigmatisation : la presse des colliers en étain

Afin d'y remédier autant que possible, [...] je vous autorise à faire faire, une presse garnie de tous ces accessoires, des colliers et des étains qui porteront pour empreinte la désignation de l'hospice auquel appartient l'enfant, l'année dans laquelle il a été exposé, et son numéro d'ordre. [...] Pour mettre le collier à l'enfant on lui passe le cordonnet autour du cou, on fait passer les deux bouts par les trous pratiqués dans l'étain [...] lorsqu'on a donné au collier, assez de longueur pour qu'il ne gêne pas le cou de l'enfant, et en même temps pour qu'il ne puisse pas passer sa tête, on fixe l'étain dans la petite lunette en la serrant avec son coulant. On approche alors l'enfant tout près de la presse [...] ; avec l'autre main on sert fortement la vis de la presse. »¹

La rupture du collier

L'une des missions des directeurs d'agence, est de rompre le collier des enfants. Il est le seul habilité à manipuler le collier. Le directeur d'agence avait la mission par procès verbal de retirer à l'enfant, âgé de 6 ans, le collier. Pour éviter les effets nocifs (infection hypodermique) au contact de la peau, des perles de buis (de couleur différentes en fonction du statut de l'enfant) recouvrait les mailles du collier.

Année	Nombre d'enfants
1820	586
1830	1140
1896	1321
1906	1049

Le placement se fait donc en quelque sorte comme un « coup de dés ».

Catherine TARIS, membre de l'association des amis de la maison des enfants de l'assistance publique, vit aujourd'hui en région parisienne mais est née et a grandi à Alligny, là où vivent ses parents.

Cette jeune-femme est née de l'union entre Olga-Jeanne LAQUAIS, pupille de l'Assistance Publique élevée en Morvan, et de Otto-Claude TARIS, également pupille de l'Assistance Publique et élevé en Morvan.

Elle souhaite remonter le temps pour vous expliquer l'histoire de ses parents et grands-parents. Ecoutons-là....c'est d'elle qu'elle parle, mais aussi un peu de nous tous. (à lire au verso)

Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage

Jacques PERNOT (né vers 1798)
Ep. SAVARY (prénom illisible)

Fils : Noel PERNOT (né le 05/02/1832)
Ep. Marie MEUNIER, dite la fillette

ARBRE GENEALOGIQUE MATERNEL DE CATHERINE TARIS

Marie PERNOT

Marie-Louise Claudine
PERNOT (09/01/1872-
10/11/1955)
Couturière
Ep René DANHIER le
28/11/1893

Eugénie PERNOT

Claude PERNOT

Jean-Marie
PERNOT

Catherine

TARIS

Vous
parle
de ses
parents

Lucie DANHIER
cantinière à la mine
Ep Maurice PRIMARD
chef de chantier à la mine

René PRIMARD

Hélène PRIMARD

Olga-Jeanne
LAQUAIS
Adopté par Lucie
DANHIER le
10/12/1969
Ep Claude TARIS

Catherine TARIS

VENT des MORTS

Par
Catherine
TARIS
(le 1/07/07)

Les âmes des Morts du Morvan
Sont celles de nos êtres chers
Soulevées par le Vent du Morvan
Des fosses des cimetières.

Où êtes-vous,
O grands-parents nourriciers,
Qui, pour un pauvre sou,
Avez partagé vos deniers ?

Que seraient devenus nos parents,
Petites choses choisies pour leurs
fossettes,
Si, sans votre dévouement,
Ils étaient restés sales dans leur
layette ?

Vous avez offert une famille
A ceux qui m'avaient la leur,
En vous disant que garçon ou fille,
Ils avaient eux aussi un cœur.

Je vous ai souvent entendu les
plaindre
D'avoir été séparés de leurs
géniteurs ;

Mais ils ont appris à ne point geindre
Et à s'isoler pour cacher leurs pleurs.

Etres de nulle part, ils montèrent en
ville.

Abandonnant ici sabots, tabliers,
Capuchons, poupées et billes,
Et crurent oublier l'odeur du fumier.

Et puis, ils ont cherché, cherché,
Et fini par trouver leur mère ;
De père, peu en ont parlé.
Etait-il mort à la guerre ?

Alors ils se sont souvenus être un numéro
Enregistré sur un cahier et une médaille
dorée.

Avec amertume ils sont revenus au chaud
Près de ceux qui les avaient aimés.

L'odeur de la terre et du genêt
Flotte sur Alligny-en-Morvan.
Cueillons dans les bois giroldes et bolets,
Et suivez-nous, ancêtres, en riant
Et crurent oublier l'odeur du fumier.

« **Voici l'histoire de mes ancêtres maternels ; mes arrière-grands-parents étaient DANHIER René (né en 1869) et PERNOT Louise (née en 1872). Ils habitaient à Alligny-en-Morvan (Nièvre), hameau de La Place.**

Voici l'histoire de Marie-Louise Claudine :

Dans cette maison de La Place, située juste à droite après la croix, Jacques Pernot – issu d'une famille très ancienne dans la région – cultivait et tissait le chanvre.

Son fils, Noël Pernot, se maria à Marie Meunier, plus connue sous le pseudonyme de « La Fillette » car elle était issue d'un second mariage et sa demi-sœur se prénommaient déjà Marie. La Fillette venait de Bonin, près des Settons.

Avant de mourir à 81 ans vers 1921, La Fillette eut le temps de mettre au monde cinq enfants conçus avec Noël : Marie **Louise**, Eugénie, Claude et Jean-Marie.

Vers 1880, quand Eugénie eut onze ans, La Fillette partit à Paris comme nourrice élever un enfant. Eugénie, à son tour, éleva son petit frère Jean-Marie.



Voici l'histoire de René

La famille Danhier, naturalisée française, vint de Belgique sur invitation de Monsieur de Chambure, châtelain à La Chaux située sur les hauteurs d'Alligny, pour s'occuper de la ferme du château.

René, l'un des neuf enfants Danhier, fréquenta l'école d'Alligny où il rencontra **Louise**.

Ils se marièrent... le 28 novembre 1893 Au début du 20^{ème} siècle, **René**, époux de **Louise** et charcutier de métier, préparait la salaison du Morvan. Pendant l'Occupation, **René** envoyait cette salaison à son frère Jean-Marie qui la vendait sur les marchés du côté de Bicêtre, près de Paris.

René et **Louise** eurent une fille légitime qu'ils prénommèrent **Lucie**. Après son mariage avec **Maurice** Primard, naquirent René et Héléne.

Au hameau de La Place, tout de suite après guerre, la mine au gîte plombo-barytique était de nouveau active ; elle employait un grand nombre de mineurs. **Lucie** y tenait la cantine tandis que **Louise**, sa mère, avait installé « le Café des Mineurs » dans la cour de leur ferme. **René** travaillait à la mine comme ouvrier tout en s'occupant de leur petite exploitation agricole familiale ; son gendre, quant à lui, était chef de chantier.

De 1910 à 1930, pendant la dernière exploitation de la mine, la maison de **Louise** et de **René** ne désemplissait pas. Sur leur « Registre des Logeurs et des Aubergistes », contrôlé par la Perception, était enregistré le nombre de lits des logés dans leurs greniers.

... **et Jeannette arriva !!!** Fin avril 1938, des représentants de l'Assistance Publique se sont présentés chez **Louise** et **René** avec des jumeaux d'un peu plus de deux ans dans les bras, nommés **Olga Jeanne** et Richard Alfred LAQUAIS, du nom de leur mère. **Louise** et **René**, trop âgés pour élever deux enfants, se laissèrent attendrir par la petite fille parce qu'elle tendait les bras vers leur petit-fils en l'appelant « papa ». **René** dit à **Louise** : « tu la gardes, tu ne la renvoies pas ». Ils l'appelèrent **Jeannette**.

La même année, Héléne, la petite-fille de **Louise** et **René** décédait.

Au début, **Jeannette** n'était qu'en dépôt, c'est-à-dire en instance de reprise par sa mère légitime. Son père – qu'elle a en photo avec sa mère – ne l'avait pas reconnue.

Louise et **René** recevaient beaucoup de famille pendant les vacances, notamment Paulette âgée de quinze ans et qui était la petite-nièce de **Louise**. Ce jour-là, alors que **Jeannette** avait cinq ans et était sur son pot, Paulette a été marquée par la venue de Mademoiselle Maître, assistante sociale de Saulieu, chez **Louise** et **René**. Paulette a entendu cet échange entre les adultes : « [Louise] Avez-vous des nouvelles des parents Laquais ? [Melle Maître] Non, nous n'en avons pas ; maintenant elle est tout à vous ».

Dès lors, la petite **Jeanne** choisit de ne plus jamais appeler **René** et **Louise** « papa et maman ». Elle leur préféra « **pépère et mémère** ».

Merci à Paulette, petite-nièce de Louise, qui m'a aidée dans la reconstitution historique de la vie de mes grands-parents maternels nourriciers.

« **Voici l'histoire de mes ancêtres paternels ; mes grands-parents étaient MATHE Maurice (nés en 1893) et BOUCHER Marcelle (née en 1902), habitants à : Alligny-en-Morvan (Nièvre), hameau de La Place**

Voici l'histoire de Marcelle :

Un beau jour de 1890, si on regardait au loin le long de la route entre Alligny et La Place, on pouvait voir **Paul** Boucher construisant sa maison. **Paul** avait épousé **Catherine** Ligeron du village de Saint-Agnan avec qui il eut deux enfants, Octave et **Marcelle**. Paul, charpentier, s'était installé à son compte tandis que **Catherine** s'occupait de deux ou trois vaches, du jardin et d'un peu de terrain cultivé pour l'agriculture familiale.

Voici l'histoire de Maurice :

Maurice habitait Fétigny. Fils d'**Honorine** Godart et de **Jean-Marie** Mathé, originaire de ce même hameau, **Maurice** fut enrôlé pour le Maroc pendant la guerre de 14-18. A son retour, il reprit son métier d'artisan plâtrier-peintre.

Ils se marièrent... Maurice et Marcelle s'installèrent chez les parents Boucher. Leur fils légitime Roger arriva en 1923 ; il fréquenta l'école communale d'Alligny. En 1935, il allait passer son certificat d'études, faire sa communion et quitter la maison familiale pour aller à l'internat apprendre le métier de son père.

... **et Claude arriva !!!** Lorsqu'en avril 1935 deux petits garçons de deux ans furent présentés à **Maurice** et **Marcelle**, ils choisirent « le beau bébé aux boucles blondes ». Otto **Claude** TARIS avait été abandonné peu après sa naissance. Il portait le nom de sa mère.

A cette époque, **Maurice** travaillait pour l'agence de l'Assistance Publique de Saulieu, en Côte d'Or. Côtéant chaque jour les membres de cet organisme, **Maurice** leur demanda d'amener à sa femme **Marcelle** un des enfants qui venaient d'arriver à Saulieu afin d'être recueillis par des Morvandiaux. C'est le docteur Roclore de Saulieu, installé rue Sallier, qui était assermenté par l'Assistance Publique pour suivre les pupilles.

Pendant la guerre 39-45, **Marcelle** et **Maurice** gardèrent deux autres enfants qui étaient parisiens et que leurs parents envoyaient loin des combats. Ils s'appelaient Michèle Lavaisse et Serge Ollivier ; chacun avait son père prisonnier.

Un certificat de placement délivré par le Centre d'Élevage de Bellême (Orne) a suivi le petit **Claude** depuis le 21 septembre 1933. Si **Claude** y est inscrit sous un numéro d'enregistrement, on peut y lire aussi le nom de sa précédente nourrice normande.

Mais si l'on feuillette ce carnet, on y trouve également écrit les paiements versés à **Marcelle** et **Maurice** par la Perception : 12 nov. 1935 : 480 Francs ; 9 mai 1939 : 570 Francs ; 10 nov. 1942 : 900 Francs ; 20 fév. 1945 : 1 710 Francs ; 9 août 1947 : 4 110 Francs »